

MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, DE LA DÉCENTRALISATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



Sous-direction
de l'animation
interministérielle et de
l'évaluation des politiques
RH

Bureau des parcours
professionnels, de la mobilité et
de l'animation territoriale
(RH3)

Dossier suivi par
Régis WAJSBROT
Téléphone
01 55 07 41 65

Méi
Regis.wajsbrot@finances.gouv.
fr

Adresse
2, boulevard Diderot
Paris 12^{ème}

Références
RH3/ 00-

Paris, le 15 mai 2013.

Le Directeur Général de
l'administration et de la fonction
publique

à

Mesdames et messieurs les préfets
de région

A l'attention de Mesdames et
messieurs les secrétaires généraux
pour les affaires régionales

Copie : liste *in fine*

Objet : Mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) au plan régional et interministériel
Réf. : Note du 2 janvier 2013 relative à la feuille de route pour les plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines
P.J. : Un dossier méthodologique

Par note visée en référence vous avez été destinataire des priorités d'action fixées par la DGAFP aux plates-formes régionales d'appui interministériel à la GRH (PFRH) pour l'année 2013. Au premier rang de ces priorités figure l'élaboration du plan régional de gestion prévisionnelle des ressources humaines, conformément aux dispositions de l'article 36 (4°) du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements. La présente note a pour objet de présenter la méthode définie et les travaux attendus des PFRH concernant le volet GPEEC de ce plan régional.

1 – Enjeux de la gestion prévisionnelle au plan interministériel

La mise en œuvre de processus de gestion prévisionnelle dans la fonction publique n'est pas si ancienne et nécessite d'être confortée et fortifiée par un plus grand partage de ses enjeux entre les administrations. Ceux-ci concernent en premier lieu la mise en commun d'informations sur les évolutions prévisibles relatives aux effectifs et aux compétences dans les services de l'État : ces informations doivent vous apporter une aide à leur pilotage dans un contexte fortement contraint par la trajectoire budgétaire et l'évolution des missions de l'État. Ils portent également sur la mise en œuvre d'actions d'accompagnement des agents concernés par cette évolution, auxquels une attention particulière doit être portée tant en matière de conseil sur leurs parcours professionnels qu'en matière d'appui pour les aider à bénéficier des meilleures opportunités d'emploi, à repérer au plan local.

La nécessité de conduire ces actions d'accompagnement a été soulignée par le groupe de travail sur l'administration territoriale de l'Etat que réunit le secrétaire général pour la modernisation de l'action publique. C'est la raison pour laquelle, en dépit de sa complexité, l'exercice de gestion prévisionnelle interministérielle doit être engagé sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant si nécessaire sur le cadrage méthodologique opéré, afin de réaliser les productions attendues.

Sa mise en œuvre ne saurait être menée à bien sans une coopération active des services déconcentrés, placés sous votre autorité. Une telle coopération permettra aux PFRH de leur présenter les objectifs poursuivis en matière de gestion prévisionnelle et de les accompagner pour faciliter le recueil des informations nécessaires à leur réalisation. La qualité du dialogue devant présider à une telle coopération constitue en effet une donnée essentielle pour établir des conditions de travail interministériel basées sur la confiance et l'échange mutuel.

Je suis très attentif à ce que cette confiance et cet échange garantissent l'obtention d'une plus-value pour toutes les parties prenantes et en définitive pour le développement professionnel des agents.

Je vous serais donc particulièrement reconnaissant de bien vouloir mobiliser l'ensemble des acteurs relevant de votre autorité pour les inviter à participer aux travaux de gestion prévisionnelle devant être réalisés par les PFRH et contribuer ainsi à la réalisation d'une action interministérielle qui revêt aujourd'hui un caractère indispensable.

II – Finalisation des travaux de méthodologie concernant la gestion prévisionnelle interministérielle

Pour appuyer les PFRH dans leur mission, des travaux viennent d'être conduits avec celles-ci par la DGAFP. Ces travaux ont eu pour objectif de doter l'ensemble des PFRH d'une méthode commune et d'un outil de traitement des données qui leur permettront de réaliser les trois actions qui leur sont demandées cette année :

- a – établir une cartographie des effectifs et des emplois des services placés sous votre autorité,
- b – décrire les sous-effectifs et sur-effectifs éventuels ainsi que les besoins en reconversion pouvant être identifiés dans ces services,
- c – réaliser une étude sur l'activité des réseaux des conseillers mobilité-carrière dans votre région.

Le périmètre des services pris en compte sera *a minima* celui des directions départementales interministérielles (DDI). Ce périmètre pourra être élargi à d'autres services présents au CAR, selon l'avancement des travaux réalisés dans chaque région.

Vous trouverez ci-joint, pour votre bonne information, le dossier méthodologique destiné à appuyer le travail des PFRH en vue de la réalisation des actions rappelées ci-dessus. L'outil dédié au traitement GPEEC des données est adressé aux PFRH au format dématérialisé (calc) sous lequel il a été conçu.

La finalisation de ces travaux de méthode permet ainsi aux PFRH d'engager les actions correspondantes. La production des trois actions rappelées plus haut est à adresser à la DGAFP pour le 1^{er} octobre prochain.

Afin de faciliter le recueil des données, vous vous appuyerez notamment sur celles qui auront été déjà transmises à l'occasion de l'enquête annuelle sur les effectifs des services déconcentrés conduite par les services du Premier ministre.

Mes services restent bien entendu à votre disposition.

Pour le directeur général de l'administration
et de la fonction publique, et par délégation
Le directeur adjoint au directeur général



Thomas CAMPEAUX

Destinataires :

Pour attribution

- Mesdames et Messieurs les préfets de région (secrétariats généraux pour les affaires régionales)

Pour information

- Monsieur le secrétaire général pour la modernisation de l'action publique
- Madame la directrice des services administratifs et financiers du Premier ministre
- Mesdames et Messieurs les directeurs de ressources humaines
- Mesdames et Messieurs les préfets de département